

AEI Express

1. La destruction créatrice

Montrez que l'innovation s'accompagne d'un processus de destruction créatrice.

Selon Schumpeter, un célèbre économiste du début 20e siècle, l'entrepreneur innovateur va être incité à investir dans la R-D pour innover. Il va profiter alors d'une rente de monopole grâce au dépôt d'un brevet.

Le brevet vient récompenser l'entrepreneur innovateur d'avoir fait du progrès technique ; ce qui revient à dire, en termes économiques, qu'il a réalisé des gains de productivité.

Puisque l'innovation permet de produire de façon plus efficace, l'entrepreneur dispose d'un avantage concurrentiel et gagne des parts de marché.

Les anciennes techniques de production sont devenues obsolètes ; c'est pourquoi Schumpeter parle de destruction créatrice.

Ainsi, les entreprises les moins compétitives font faillite et des emplois sont détruits.

Toutefois, les innovations majeures engendrent des grappes d'innovations induites ce qui permet l'émergence de nouvelles activités et des créations d'emplois. Il y a alors une réallocation des ressources vers les entreprises qui sont les plus productives et innovantes.

Par exemple, le numérique a permis la création de plateformes de streaming comme Deezer ou Spotify qui ont rendu les disques et les CD dépassés. L'industrie musicale va alors se réorienter vers les entreprises de streaming qui rendent des services aux clients à des prix plus bas. L'innovation permet des gains de pouvoir d'achat pour d'autres biens et services et alimente ainsi la croissance de l'économie.

A bientôt pour un nouvel AEI express.